

MAIRIE DE VOUZERON

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 12 avril 2018

C O M P T E R E N D U

Présents :

M HARKET Zitony, maire
M LOUAISIL Christophe, Mme MANIN Christelle, M FERREIRA DA SILVA Marc, Adjoints
MM PARANT Michel, FALANDYSZ Olivier, Mmes BEGUE Morgane, MESLE Françoise
MM CLOUVET Pascal, MARTEAU Fernand

Absents excusés : THOMAS Vincent (pouvoir donné à Mme BEGUE Morgane)
M FAU Thierry (pouvoir donné à M HARKET Zitony)

Absents :

Mme WROBLEWSKI Isabelle, Mme LEGER Patricia, M RUSSEY Jean-Paul

M FALANDYSZ Olivier a été élu secrétaire de séance

☞ Budget Annexe Epicerie multiservices.

Approbation du Compte administratif 2017.

Sous la présidence de Monsieur Christophe LOUAISIL, Maire Adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 – Budget annexe Epicerie, dressé par Monsieur Zitony HARKET, Maire.

Il se traduit par :

| | |
|------------------------------------|------------|
| ☞ un excédent de fonctionnement de | 2 351,12 € |
|------------------------------------|------------|

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2017 donne :

| | |
|------------------------------------|------------|
| ☞ un excédent d'investissement de | 3 566,81 € |
| ☞ un excédent de fonctionnement de | 9 649,30 € |

Compte de gestion.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du Budget annexe Epicerie, dressé par le Receveur municipal, pour l'exercice 2017.

Les résultats d'exercice sont les mêmes que ceux du compte administratif de la commune.

Les opérations budgétaires de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'exercice 2017 n'appellent ni observation, ni réserve.

Vote du Budget Primitif - Budget annexe Epicerie multiservices 2018.

Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le Budget primitif Annexe Epicerie multiservices 2018 qui s'équilibre comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------|
| ☞ en Section de fonctionnement | 12 005 € |
| ☞ en Section Investissement | 3 567 € |

☞ Budget Annexe Lotissement.

Approbation du Compte administratif 2017.

Sous la présidence de Monsieur Christophe LOUAISIL, Maire Adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 – Budget annexe Lotissement, dressé par Monsieur Zitony HARKET, Maire.

Il se traduit par :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| ☞ un excédent d'investissement de | 72 780,78 € |
| ☞ un déficit de fonctionnement de | - 49 888,08 € |

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2017 donne :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| ☞ un déficit d'investissement de | - 15 249,01 € |
| ☞ un excédent de fonctionnement de | 578,38 € |

11 voix pour, 1 abstention

Compte de gestion.

Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion du Budget annexe Lotissement, dressé par le Receveur municipal, pour l'exercice 2017.

Les résultats d'exercice sont les mêmes que ceux du compte administratif de la commune.

Les opérations budgétaires de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'exercice 2017 n'appellent ni observation, ni réserve.

11 voix pour, 1 abstention

Vote du Budget Primitif – Budget Annexe Lotissement 2018.

Le conseil municipal décide d'adopter le Budget Annexe Lotissement 2018 qui s'équilibre en fonctionnement à **41 079,39 €**

En déséquilibre en investissement comme suit :

| | |
|---------------|-------------|
| ☞ en Recettes | 39 077,39 € |
| ☞ en Dépenses | 32 498,02 € |

11 voix pour, 1 abstention

☞ Budget Assainissement M49.

Approbation du Compte Administratif 2017

Sous la présidence de Monsieur Christophe LOUAISIL, Maire Adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 – Budget M49 Assainissement, dressé par Monsieur Zitony HARKET, Maire.

Il se traduit par :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| ☞ un déficit d'investissement de | - 5 967,17 € |
| ☞ un excédent de fonctionnement de | 15 916,45 € |

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2017 donne :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| ☞ un excédent d'investissement de | 7 120,55 € |
| ☞ un excédent de fonctionnement de | 39 284,04 € |

Compte de gestion.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approver le compte de gestion du Budget Assainissement M49, dressé par le Receveur municipal, pour l'exercice 2017.

Les résultats d'exercice sont les mêmes que ceux du compte administratif de la commune.

Les opérations budgétaires de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'exercice 2017 n'appellent ni observation, ni réserve.

Vote du Budget Primitif 2018 - Assainissement M 49.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2018 concernant le Budget Assainissement qui s'équilibre comme suit :

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| ☞ en Section de fonctionnement | 85 868 € |
| ☞ en Section Investissement | 25 848 € |

☞ Budget communal M14.

Approbation du Compte Administratif 2017.

Sous la présidence de Monsieur Christophe LOUAISIL, Maire Adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 – Budget M14, dressé par Monsieur Zitony HARKET, Maire.

Il se traduit par :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| ☞ un déficit d'investissement de | - 24 493,65 € |
| ☞ un excédent de fonctionnement de | 71 358,57 € |

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2017 donne :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| ☞ un déficit d'investissement de | - 52 613,79 € |
| ☞ un excédent de fonctionnement de | 185 876,68 € |

Compte de gestion.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approver le compte de gestion du Budget général M14, dressé par le Receveur municipal, pour l'exercice 2017.

Les résultats d'exercice sont les mêmes que ceux du compte administratif de la commune.

Les opérations budgétaires de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'exercice 2017 n'appellent ni observation, ni réserve.

Affectation du résultat de l'exercice 2017 – Budget M14

Les membres du Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif du budget M14, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| ☞ un déficit d'investissement de | - 52 613,79 € |
| ☞ un excédent de fonctionnement de | 185 876,68 € |

Compte tenu des restes à réaliser en investissement à reporter en 2018 :

| | |
|-------------------------|-------------|
| ⌚ Dépenses | 8 975,00 € |
| ⌚ Besoin de financement | 61 588,79 € |

décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| ⌚ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) | 61 588,79 € |
| ⌚ Reste sur excédent fonctionnement reporté au BP 2018 (compte 002) | 124 287,89 € |

Etat des immobilisations 2018 – Budget M14.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les immobilisations suivantes :

| Désignation du bien | Année d'acquisition | Valeur du bien | Durée amortissement | Amortissement annuel |
|--|---------------------|----------------|---------------------|----------------------|
| Participation extension éclairage public route de la Loeuf du Houx | 2017 | 675,08 € | 15 ans | 45,00 € |

Décisions en matière de taux de contributions directes.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux pour chacune des quatre taxes directes soit :

| | <i>Taux</i> |
|---|----------------|
| ◊ Taxe d'habitation | 22,94 % |
| ◊ Taxe foncière sur les propriétés bâties | 18,38 % |
| ◊ Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 54,46 % |
| ◊ Cotisation Foncière des Entreprises | 26,53 % |

Vote du Budget Primitif 2018 – Budget communal M14.

Le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2018 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

996 364 €

Il s'équilibre comme suit :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| ☞ En Section de Fonctionnement | 724 781 € |
| ☞ En Section Investissement | 271 583 € |

☞ Indemnités du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire expose que les montant maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application, d'une part, du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016, et d'autre part, du nouvel indice brut terminal de fonction publique prévue par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

Ainsi, en application de ces nouveaux textes, il convient de modifier la délibération d'attribution des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, prise le 29 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité,

⇒ **FIXE** les indemnités de fonction comme suite :

- ☞ 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire
- ☞ 6,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chaque adjoint

☞ Convention de mise à disposition entre la Commune de Vouzeron et le SIVOS pour l'accompagnement pour les trajets « transport scolaire »

Le Maire explique que dans le cadre de la compétence « Transport scolaire » la Communauté de Commune des Villages de la Forêt assure l'organisation du transport scolaire des élèves primaires de Vouzeron et de Saint-Laurent.

Environ 60 élèves sont transporter et pour la sécurité, le Conseil Départemental a fortement conseiller un accompagnateur à la charge des communes.

La commune de Vouzeron mettra à disposition un de ces agents comme accompagnateur pour les trajets du matin. La commune de Saint-Laurent ne dispose pas d'agent disponible pour assurer ce service. Le trajet du soir a été confié au SIVOS.

Il est précisé que la sécurité relève du cadre d'emploi d'un adjoint technique.

Le Conseil syndical,

Décide

5 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions

- ⇒ d'accepter la proposition de convention ci-annexée,
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

• **Questions diverses.**

- 1- Monsieur le maire présente au conseil un devis pour la correction acoustique de la cantine qui consiste à la fixation murale de 63 cassettes absorbantes pour un montant de 2 877,75 €.
- 2- Monsieur le Maire informe le conseil que la mise en œuvre de la mesure d'interdiction de rouler des poids lourds de plus de 19 tonnes en transit sur la RD 926 dans le sens Vierzon vers la Chapelle d'Angillon est repoussée courant mai-juin.
- 3- Monsieur Michel PARANT réitère sa demande d'installer des miroirs au carrefour route de Saint-Laurent.

A VOUZERON, le 19 avril 2018
Le Maire,
Zitony HARKET